

RÉCAP COVID-19 FRANCE / BELGIQUE

UPDATE 14.03.2022

LES PRINCIPES DE BASE



PORT DU MASQUE

Belgique

Masque obligatoire dans les établissements de soins et dans les transports en commun.

France.

Masque obligatoire dans les transports collectifs.



FRONTIÈRE

Belgique Les personnes qui se rendent en Belgique et possèdent l'un des trois certificats COVID (vaccination, test ou rétablissement) ne sont soumises à aucune obligation de test ou de quarantaine. Les personnes qui ne résident pas en Belgique doivent être en possession d'un certificat COVID en cours de validité lors de leur entrée en Belgique, sauf pour les courts séjours de moins de 48 heures.

France Pour les voyageurs vaccinés, plus aucun test ne sera exigé au départ. La preuve d'un schéma vaccinal complet redevient suffisante pour arriver en France.

Pour les voyageurs non vaccinés, l'obligation de présenter un test négatif pour se rendre en France demeure, mais les mesures à l'arrivée (test, isolement) sont levées lorsqu'ils viennent de pays de la liste « verte », caractérisée par une circulation modérée du virus.

		
 CIRCULATION INTERNE	Pas de restrictions	Pas de restrictions
 TRAVAIL	Pas de restrictions	Pas de restrictions
 BARS & RESTAURANTS	Pas de restrictions	Pas de restrictions
 ÉCOLES & UNIVERSITÉS	Pas de restrictions	Pas de restrictions
 SPORT	Pas de restrictions	Pas de restrictions
 MAGASINS	Pas de restrictions	Pas de restrictions
 CONTACTS SOCIAUX	Pas de restrictions	Pas de restrictions
 LOISIRS	Pas de restrictions	Pas de restrictions
 SOINS	Le « pass sanitaire » reste en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.	Masque obligatoire dans les établissements de soins dès 12 ans.
 TRANSPORTS EN COMMUN	Port du masque obligatoire.	Port du masque obligatoire.
POUR PLUS D'INFORMATIONS	www.nord.gouv.fr www.gouvernement.fr/info-coronavirus	www.info-coronavirus.be